

Charte de l'adhérent et des parents

En adhérant au Nantes Sully Basket (NSB), chaque membre – qu'il soit joueur, parent, entraîneur, dirigeant – adhère à la présente charte et s'engage à en respecter scrupuleusement les termes.

L'objectif de notre association est de promouvoir et développer la pratique du basket-ball, guidée par le principe fondamental de partager des savoir-faire et des savoir-être au service du collectif. Cette vision structure notre action et les engagements attendus de chacun

Principes généraux

- Pour pratiquer le basket-ball au sein du NSB, il est obligatoire d'avoir réalisé son adhésion complète au sein de l'association, c'est-à-dire d'être à jour du règlement de sa cotisation, et/ou titulaire d'une licence en cours auprès de la FFBB. Les non-licenciés ne peuvent pas participer aux entraînements ni aux compétitions, sauf dans le cas d'entraînements d'essai
- Lors de sa pratique, chaque adhérent véhicule l'image du club. Il doit donc adopter, en toutes circonstances, un comportement exemplaire, sur et en-dehors du terrain. Ceci implique le respect absolu de l'éthique sportive et de l'esprit club, proscrivant toute forme de tricherie, de violence physique ou morale, ainsi que de propos discourtois

Engagement des joueurs

Les joueurs du NSB s'engagent à :

- Respecter les règles du jeu, les consignes et choix sportifs des entraîneurs ainsi que les décisions des arbitres et officiels
- Faire preuve de fair-play envers les adversaires en toutes circonstances
- Respecter le matériel, les équipements et les installations mis à leur disposition
- Être présents de manière assidue et ponctuelle aux entraînements et aux matchs. Toute absence ou retard doit être signalé à l'entraîneur ou au responsable d'équipe
- Répondre expressément aux convocations (match, table, arbitrage, responsable de salle, co-voiturage, lavage des maillots etc...) et y participer lorsqu'ils y sont convoqués ainsi qu'aux formations proposées à ce sujet.

En cas d'indisponibilité, ils s'arrangent pour trouver un remplaçant et en informer leur entraîneur. Il est rappelé que le bon déroulement des matchs est subordonné à la présence de ces bénévoles.

- S'acquitter auprès du club de toute amende accompagnant une sanction sportive prononcée à son encontre par les instances disciplinaires de la FFBB, de la Ligue ou du comité. Le non-paiement de celle-ci pourra entraîner une suspension.



Engagement des parents

Les parents de joueurs s'engagent à :

- Montrer l'exemple en adoptant un comportement exemplaire et respectueux envers les différents acteurs lors des matchs (joueurs, arbitres, adversaires, public, dirigeants...)
- Respecter les décisions arbitrales et les choix sportifs de l'entraîneur
- Prévenir les encadrants en cas d'absence ou retard de leur enfant
- Participer à tour de rôle à la vie de l'équipe de leur enfant en participant aux déplacements/ lavage de maillots etc...

Responsabilités et droit à l'image

- Pour les adhérents mineurs, la responsabilité du club et des encadrants est engagée strictement pendant les horaires définis de l'entraînement ou du match, depuis l'heure de début jusqu'à l'heure de fin. Les parents doivent s'assurer de la présence d'un encadrant adulte avant de lui laisser leur enfant. En dehors de ces horaires, la responsabilité du club ne saurait être engagée
- En cas d'accident, les responsables du club sont autorisés à faire réaliser tout acte médical jugé nécessaire en situation d'urgence. Si celui-ci concerne un mineur, le club s'engage à prévenir les parents dans les plus brefs délais.
- Il est rappelé que les vestiaires et autres locaux ne sont pas surveillés. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels dans ceux-ci.
- Droit à l'image : En adhérant au club, vous autorisez le club à diffuser des photos et vidéos sur lesquelles vous (ou votre enfant mineur) pourriez apparaître dans le cadre des activités du NSB. Ces images pourront être utilisées sur les supports de communication du club tels que le site internet, les réseaux sociaux, les affiches etc... Si vous ne souhaitez pas que vos photos ou vidéos soient diffusées, vous pouvez en informer le secrétariat du club par mail.

Non-respect de la charte

La connaissance de cette charte est réputée acquise dès la validation de la licence. L'adhésion au Nantes Sully Basket implique son acceptation pleine et entière. Tout manquement grave aux principes et engagements énoncés dans la présente charte pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires par les instances dirigeantes du club, pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des compétitions et/ou entraînements ou la radiation définitive de l'adhérent.